

LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 FÉVRIER 2021**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	M.	P. MEYLAN, Président
		Mme	A. EPINEY, Vice-Présidente
		M.	S. VENTRE, Secrétaire
		Mmes	B. DESPLAND, J. PARACCHINI et M. PASCHE
		MM.	C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, J.-L. FERRARI, C. HUBER, F. MERLON, R. PARTY et B. SCHOPFER
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
		Mme	C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe
<u>EXCUSÉ-E</u>	:	M.	S. AGUET
		Mme	C. BAILLIF

M. le Président ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 12 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 21 décembre 2020, **M. le Président** demande si l'un-e des Conseillers-ères municipaux-ales a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 16 décembre dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement unique de CHF 1'000'000.-- en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne.

Aucun-e Conseiller-ère municipal-e ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.
Il est donc pris acte de cette décision.

b) PL12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05 Membres suppléants dans les Conseils municipaux)

Suite au courrier transmis par le Grand Conseil (Commission des affaires communales, régionales et internationales), **M. le Président** ouvre la discussion.

M. Brunner demande dans quelle mesure le remplaçant sera mis au courant des dossiers en cours et de fait, comment pourra-t-il se prononcer en cas de vote.

M. Cal Suarez rappelle l'enquête menée au sujet des raisons des démissions de Conseillers-ères municipaux-ales, qui concluait que celles-ci étaient majoritairement liées à un déménagement et que les véritables démissions étaient finalement peu nombreuses. Il semblerait que le seul intérêt de la nomination de membres suppléants est de maintenir, pour les partis en place lorsqu'il y en a, le même nombre de votants.

Pour les petites communes, de surcroît apolitiques, cette idée paraît difficilement applicable. Il s'avère déjà compliqué de trouver des personnes acceptant cette charge et, sachant que le membre suppléant ne pourrait pas participer aux commissions mais uniquement occuper un siège aux séances du Conseil municipal, cela ne revêt pas un caractère très utile.

M. le Président précise que si un membre du Conseil municipal devait s'absenter plusieurs séances d'affilée, il s'enquiert lui-même d'en connaître la raison et de savoir si cette personne souhaite poursuivre son mandat. En cas de démission, c'est le vident-ensuite de la liste à laquelle il appartient qui prend sa place.

M. Brunner ajoute que cela représenterait probablement une charge supplémentaire pour le secrétariat.

Il sera effectivement difficile de prévenir le membre suppléant à la dernière minute en cas d'absence imprévisible (maladie, accident, par exemple) et de lui transmettre les dossiers en cours juste avant la séance.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La proposition concernant la modification de la loi et la nomination d'un membre suppléant est refusée par 9 non et 3 abstentions.

Cette détermination sera comme convenu adressée au secrétariat général du Grand Conseil.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Radar

Suite à la demande de **M. Ferrari**, **M. Bouvier** fait part du rapport au sujet des vitesses relevées par le radar installé à la route de Valleiry, pour mémoire sise en zone 30 :

- le mardi 7 juillet 2020 de 13h25 à 15h00
254 véhicules contrôlés => vitesse la plus haute constatée : 43 km/h (marge de 5 km/h déduite).
- le mardi 21 juillet de 7h35 à 9h30
209 véhicules contrôlés => vitesse la plus haute constatée : 46 km/h (marge de 5 km/h déduite)
- le lundi 27 juillet 2020 de 7h35 à 9h30
298 véhicules contrôlés => vitesse la plus haute constatée : 46 km/h (marge de 5 km/h déduite)
- le mercredi 29 juillet 2020 de 10h45 à 12h15
160 véhicules contrôlés => vitesse la plus haute constatée : 40 km/h (marge de 5 km/h déduite)

Soit un total de 921 automobilistes contrôlés dont presque 16% dépassent la vitesse autorisée.

b) ORPC Champagne

Mme Dubelly Hatinguais indique que les miliciens sont maintenant assignés à la vaccination après avoir participé à la phase dépistage. Elle les remercie sincèrement pour leur engagement et trouve qu'ils font un sacré travail.

c) BIS - Bureau d'information sociale

Mme Dubelly Hatinguais rappelle que cette structure, créée par un ensemble de partenaires institutionnels et associatifs (Département de la cohésion sociale, Hospice général, colis du cœur et association des psychologues genevois, entre autres), a été ouvert pour venir en aide aux habitant-es du canton de Genève se trouvant dans une situation sociale, financière ou psychologique difficile en raison des mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19. L'entrée est libre et sans rendez-vous.

Le BIS changera d'adresse toutes les 10 semaines. Du 4 février au 8 avril, une permanence sera ouverte chaque jeudi entre 16h00 et 18h30 à l'espace de quartier de Plainpalais.

d) Association « Toit pour tous »

Mme Dubelly Hatinguais informe les Conseillers-ères municipaux-ales que les deux appartements prêtés sont investis depuis deux semaines par des bénévoles chargés des réfections et de l'aménagement. La grandeur de ces deux lieux de vie permettra d'accueillir plusieurs résidents-es en colocation.

Elle précise que *Toit pour tous* est reconnue par l'Hospice général. Elle remercie chaleureusement les Chancinois-es pour leurs dons mais aussi pour leur temps et leur énergie offerts dans cette entreprise de solidarité.

e) Réaménagement du chemin des Carrés

M. Beuchat communique que ces travaux devraient être réalisés au printemps. Il reste cependant en attente de certaines précisions liées à la construction de l'immeuble « les Rives du Rhône », sis au 30, 32, 34 chemin des Carrés avant la finalisation de ce dossier.

f) Chemin de la Ruelle - Borne

M. Beuchat indique que les parents ont reçu un flyer informatif par l'intermédiaire de l'école (distribution aux cadets).

M. Ferrari dit n'avoir rien reçu.

Les riverains ont également été avisés, ce qui a suscité une vive réaction des habitants-es du chemin de l'Ecole. La mise en service de la borne a été reportée du 1^{er} février au 1^{er} mars 2021 car l'Exécutif souhaite que cela se passe bien.

M. Brunner relève que ce projet date d'il y a déjà longtemps puisque la borne est installée mais non fonctionnelle depuis près d'une année.

M. Beuchat précise que le projet de limiter l'accès des voitures au centre du village est encore plus ancien et est à l'étude depuis plus de 5 ans.

L'Exécutif va recevoir les habitants-es et fournir des explications plus détaillées afin de les rassurer. D'autres sont évidemment moins satisfaits car le stationnement gratuit sur la place devant la salle communale ne sera plus possible et qu'ils devront marcher. Il est clair que toute habitude est difficile à modifier.

g) Chemins pédestres

M. Beuchat a rendez-vous le 5 février 2021 avec le service compétent de l'Etat, afin de faire le point sur le réaménagement du sentier pédestre en contrebas du Café du Virage et jusqu'à l'embouchure de la Laire. Il signale en outre que l'escalier descendant du virage est en très mauvais état et doit être fermé.

h) Plan directeur communal (Pdcom)

M. Beuchat rappelle qu'une mise à jour du Pdcom adopté en 2012 avait été lancée avec l'ancienne législature afin de se conformer au nouveau plan directeur cantonal.

Elle aurait dû être validée en 2020 et faire l'objet d'une présentation à la population; malheureusement celle-ci n'a pu être organisée à cause des restrictions sanitaires.

M. Beuchat stipule toutefois que cette mise à jour ne comporte aucun changement majeur. La procédure de consultation publique aura lieu en mars.

i) Ancien presbytère

M. Beuchat signale que l'estimation du coût des travaux pour en faire une maison de quartier, s'élevant initialement à environ CHF 500'000.--, va augmenter pour atteindre environ CHF 700'000.--. En effet, les mises en conformité électriques et énergétiques nécessiteront un budget plus important, comprenant entre autres, le changement des fenêtres et l'isolation de la toiture.

Même si certains travaux pourront être reportés et dilués dans le temps, **M. Beuchat** souhaite que la commission du territoire et des constructions étudie ce nouveau budget et se prononce sur la poursuite de ce dossier.

En termes de planning si une délibération est votée en mars, le délai référendaire courra jusqu'en avril et les travaux pourraient démarrer ensuite pour durer environ 6 mois.

M. Schopfer s'inquiète de savoir comment cette augmentation des coûts pourra être absorbée compte tenu des autres investissements de la Commune.

M. Beuchat répond que cela reste à réfléchir.

Par ailleurs, **M. Beuchat** mentionne la visite des bâtiments acquis récemment avec l'architecte et **M. Meylan** afin de d'établir un état des lieux clair permettant de pouvoir prendre une décision sur la destination finale de ces différents lieux.

j) Café du virage

M. Beuchat indique que l'Exécutif a reçu le gérant actuel dont le bail a été résilié pour 2022 par les anciens propriétaires.

M. Beuchat rappelle qu'avec cet achat, les deux restaurants du village, ainsi que le Petit Café, appartiennent à la Commune. L'Exécutif souhaite qu'aucune concurrence n'existe entre les trois établissements, mais visualise plutôt le développement d'un esprit d'équipe.

k) Kiosque

M. Beuchat fait savoir que les travaux avancent malgré les conditions climatiques pas vraiment idéales pour la construction de la charpente. Il rapporte en outre que les fenêtres et la baie vitrée ont été malheureusement cassées lors de leur transport.

Il rencontrera la future gérante ce vendredi afin de discuter de l'aménagement intérieur et poursuit l'objectif d'ouvrir cet été.

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 4'100.-- destiné à couvrir des dépenses non prévues pour le remplacement de deux défibrillateurs sur le territoire communal

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

M. Schopfer demande si le coût de la maintenance est intégré dans ce montant.

Mme Dubelly Hatinguais répond par l'affirmative, une fois par an et en cas d'utilisation.

M. Bouvier précise que le dépassement concerne non seulement l'achat des deux boîtiers mais également l'entretien et le branchement électrique de ceux-ci afin de les maintenir hors gel ainsi que la location des défibrillateurs.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

5. PROJET DE RÉOLUTION

a) Proposition relative à la nomination au grade de Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Chancy

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

M. Huber s'enquiert de la capacité du Conseil municipal à se prononcer au sujet de cette nomination.

M. Bouvier explique que le choix d'une nomination se fait par l'Etat-Major de la Compagnie, que des cours sont ensuite suivis par la personne choisie et validés par un examen final. Le Conseil municipal l'entérine de façon formelle.

M. Ventre demande si cette nomination intervient dans le but de remplacer quelqu'un.

M. Bouvier répond qu'effectivement, M. Botta, 1^{er} Lieutenant, prendra sa retraite fin 2021.

M. Brunner quitte la séance pour des obligations professionnelles.

M. Cal Suarez demande si tous les grades de la Compagnie doivent faire l'objet d'une résolution.

M. Bouvier indique que cela ne doit être fait que pour les Officiers.

M. Party complète, la Commune étant « propriétaire » de la Compagnie, il semble naturel qu'elle soit consultée à ce sujet, cela est d'ailleurs mentionné dans la Loi sur l'administration des communes (article 30A).

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La résolution est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Dans le cadre du partenariat signé avec la Croix-Rouge, **Mme Epiney** mentionne que la formation dispensée par cette entité semble trop rigide et manque presque de respect pour les binômes déjà formés et fonctionnant très bien.

La commission projette donc une réévaluation des besoins de la Commune au terme de cette année car le but n'est clairement pas de décourager les personnes souhaitant s'investir.

d) Commission des finances

Aucune communication.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland indique que la commission travaille actuellement sur la production du prochain numéro du ChancyLien qui devrait apparaître avec un nouveau look et différents changements.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

M. Huber mentionne les différents contacts pris par la commission, notamment *Zero Waste Switzerland*, le *Printemps des abeilles* ... De plus amples informations suivront dans le prochain journal ...

Sirènes

M. Cal Suarez annonce que les sirènes seront traditionnellement testées demain, premier mercredi du mois de février. Toutefois, cette année il n'y aura que deux salves à cause des mesures sanitaires en vigueur.

Il rappelle également qu'à Chancy, il existe une sirène supplémentaire « alarme eau » relative au barrage et au risque d'inondation. A ce sujet, **M. Cal Suarez** demande si le panneau sur le lieu du rassemblement est existant et si les promeneurs de la zone inondable peuvent être informés.

Une mention de cette spécificité chancynoise sera publiée sur le site internet, dans le même onglet que l'avertissement aux randonneurs concernant l'utilisation de la place de tirs des Raclerets.

Maison de la Hoirie Maigre

Mme Pasche s'enquiert de l'évolution du dossier de la mise à l'inventaire de ce bâtiment et demande s'il y a un projet d'achat par la Commune, pour en faire un musée rural par exemple.

M. Beuchat indique que, jusqu'à présent, la Hoirie refusait de la vendre car elle n'était pas d'accord sur les modalités. La Commune a toutefois dénoncé par courrier la dangerosité de l'édifice et a préavisé favorablement sa mise à l'inventaire.

Il ajoute avoir vu un drone survoler la maison et deux géomètres prendre des mesures. Il semblerait que des promoteurs soient intéressés, qu'une procédure serait en cours et qu'une

promesse de vente serait finalement signée. La bâtisse se situe en zone de développement (villas), mais toute construction sur ce terrain nécessitera l'établissement d'un plan localisé de quartier (PLQ).

En outre, si ce terrain est certes déjà déclassé, il reste non équipé. Les nouvelles courbes de bruit liées à l'aéroport devraient rendre son aménagement compliqué.

Route de Bellegarde 115

Autre édifice dénoncé pour sa dangerosité par la Commune. Le dossier est dans les mains des services du Canton.

Communications via l'application WhatsApp

M. Ventre soulève la question des nouvelles conditions générales de cette application et souhaite ouvrir la discussion sur l'utilisation d'une application suisse fournissant le même service. Sans qu'il existe de réelle urgence, il pencherait plutôt pour *Threema Work*, déjà choisie par la Confédération pour ses employés, y compris les Conseillers fédéraux.

Une discussion s'ensuit sur les avantages de *Threema Work*, notamment le fait que ses serveurs sont en Suisse. Une autre application est mentionnée et apparemment bien cotée, *Signal* mais elle n'est pas suisse et est basée aux Etats-Unis. Il y a donc fort à parier qu'elle se retrouvera bientôt dans la même configuration que WhatsApp.

M. Ventre souhaite connaître la position de l'Exécutif et des membres du Conseil municipal quant à la politique de confidentialité des messages échangés sur WhatsApp.

M. Schopfer choisirait également *Threema Work*.

M. Ferrari stipule qu'il l'utilise déjà et qu'elle fonctionne bien.

M. Bouvier considère utiliser le mail pour les communications plus importantes.

M. Meylan renchérit, aucune information vraiment sérieuse n'est effectuée via WhatsApp.

M. Schopfer suggère que si l'application de messagerie instantanée était plus sécurisée, elle pourrait peut-être servir à transmettre des informations à caractère confidentiel.

Mme Epiney, administratrice du groupe WhatsApp, est désignée pour s'occuper de ce sujet.

Stationnement

M. Ventre fait part de doléances qui lui ont été communiquées au sujet de parkings sauvages, notamment hors case dans le parking de l'école, au chemin des Carrés en parallèle à la sortie du parascolaire ainsi qu'un véhicule sans plaque sur la voie publique.

M. Beuchat indique que les problèmes récurrents de stationnement hors case au parking de l'école seront réglés dès que la seconde borne sera installée à l'entrée du chemin de l'Ecole. Le parking sera alors entièrement constitué de places privatives.

Il ajoute que le secrétariat a procédé au signalement du véhicule sans plaque d'immatriculation stationné dans le chemin des Carrés et que ce dernier a été enlevé par la police.

Publicité CBD devant le Proxi

M. Ventre trouve que cette publicité pour le cannabis légal est dérangeante et trop voyante. Il rappelle que la publicité pour l'alcool et la cigarette est fortement réglementée. Dans ce cadre, il a tenté de contacter différents organismes mais n'a obtenu aucune réponse pour l'instant.

M. Bouvier rapporte que deux autres personnes lui ont fait la même remarque.

Mme Epiney propose d'en parler directement avec le couple qui gère le Proxi afin que le panneau soit enlevé « à l'amiable ».

Masques et séances

M. Party demande si le masque est réellement nécessaire dans la salle communale alors que les participants se tiennent à bonne distance.

Il lui est répondu que les mesures sanitaires en vigueur actuellement imposent le port du masque même si la distance interpersonnelle est largement respectée.

M. le Président lève la séance à 21h35.



Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan



Le Secrétaire du Conseil municipal
Stefano Ventre



La Secrétaire
Joëlle Noverraz